L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 5 MARS.

FEUILLETON.

Commencé le 10 Février.

LE DEMON —DES— MONTCHEVREUIL.

—PAR—

M. DE LESCURE.

ANGES GARDIENS, ANGES DÉCHUS.

(Suite.)

Dans la salle à manger, lorsqu'ils y pénétrèrent, Montchevreuil, la serviette au cou, avait déjà avalé un consommé, mis à mal une moitié de poulet, lampé plusieurs verres de Bourgogne, et la joue empourprée, l'œil brillant, son sourire sarcastique aux lèvres, il allait se rincer la bouche avec une gorgée de liqueur des îles, tout en s'amusant à lutiner Bouffard, qui le servait, la serviette sur le bras, de propos qui faisaient rougir le brave homme comme une rosière débutant au hussard.

A la vue de son oncle, il se tut, se leva, s'essuya les lèvres, embrassa sa sœur, la congédia par cet adieu gracieux, et d'un air moitié grave, moitié plaisant, s'arrêtant devant l'abbé dans l'attitude de l'obéissance militaire.

—A vos ordres, mon oncle.

—Suivez-moi, mon neveu.

—Où me conduisez-vous? A la mort, à la gloire?

—Non, tout simplement dans mon cabinet, au confessionnal.

—Pour y subir la question ordinaire et extraordinaire. Soit, j'ai l'habitude de ce supplice. Un interrogatoire de plus ou de moins ne saurait m'effrayer. Cela aide la digestion.

—Nous verrons si vous serez aussi gai tout à l'heure. On voit bien que vous n'avez jamais été confessé par moi. Je n'en ai vu entrer dans ce fameux cabinet noir que vous narguez, le nez au vent, et, à défaut de chapeau, le défi sur l'oreille qui en sont sortis fort penauds et l'oreille très basse. Allez donc, monsieur le matamore, et nous aurons bien vite raison de ces plaisanteries de bravache. Vos irrévérences ne prouvent qu'une chose, c'est que vous avez déjà peur, comme ces passants attardés qui chantent dans la nuit pour se donner une contenance.

—Voilà un exorde peu engageant, poursuivit Montchevreuil, en affectant de sourire.

Mais, au fond, il était, en effet, plus troublé qu'il ne le paraissait par le sangfroid résolu avec lequel son oncle, auquel il n'avait jamais vu cet air d'inquisiteur, accueillait ses lazzis, et en laissait tomber dédaigneusement à terre le trait émoussé par son impassibilité.

L'aspect du cabinet-oratoire où ils entrèrent n'avait rien, d'ailleurs, que de réfrigérant. Une fenêtre unique, masquée par des rideaux sombres, épais et lourds. Une bibliothèque de savant étalant sur des rayons de chêne, sous forme de gros livres à l'air rébarbatif, les munitions de la controverse théologique. Un lit, d'une simplicité monastique, surmonté d'un bénitier où trempait le buis consacré. Un prie-Dieu de chêne sans coussin, au degré usé par l'empreinte des genoux. Au-dessus, un crucifix d'ébène, au christ d'ivoire jauni, devant lequel l'abbé se prosterna dès l'entrée d'un élan d'ascète, en assujetissant sur ses reins la ceinture de sa soutane, lutteur se recueillant et prenant des forces pour le combat chrétien. Devant la cheminée, un feu mourant dans la cendre, une table chargée de papiers. Des deux côtés deux fauteuils de paille à l'angulaire ossature.

L'abbé en prit un, fit signe à Montchevreuil de s'asseoir sur l'autre, en face de lui, sous son regard scrutateur, aiguisé au rayon de la lampe posée sur la table, sans abat jour, puis, tirant sa montre:

—Dix heures un quart, prononça-t-il. Ces dames ne s'inquiéteront pas. La compagnie d'un fils et d'un frère tient lieu de tout. Nous avons tout le temps de traiter les questions qui nous unissent et celles qui nous divisent, sans paraître négligents des devoirs de la politesse et de l'hospitalité. Trois quarts d'heure, c'est plus qu'il n'en faut, en les employant bien, pour vous dépouiller de tout ce faux vernis de scepticisme et de fanfaronnade, savoir à quel homme au fond nous avons affaire en vous, et vous renvoyer d'ici à jamais regagné ou à jamais perdu, destiné à la conversion ou condamné à l'impénitence finale......

—Mon cher oncle, commença Montchevreuil, qui n'était pas fâché de choisir le terrain et savait l'avantage de l'offensive.

—Permettez, monsieur, interrompit impérieusement l'abbé, je ne vous ai pas donné la parole, et, à tous les titres, j'ai le droit de la prendre le premier. C'est moi qui interroge, moi votre ancien, moi frère de votre mère, moi prêtre, et c'est à vous de répondre, avec respect, je l'espère, avec franchise, je le veux.

L'abbé s'était redressé dans son fauteuil d'un air et d'un ton faits pour en imposer même à Montchevreuil.

—Monsieur, reprit-il, je n'aime point les phrases et je n'en ferai pas. Je tiens en piètre estime ceux qui remontent sans cesse au déluge. Pourtant il est nécessaire à mes conclusions que mes prémisses soient bien posées. Vous êtes de ceux qui regardent toujours devant eux. Je dois vous obliger à regarder un peu avec moi en arrière, et placer devant vous le tableau succinct de votre passé; ces quelques détails rétrospectifs éclaireront singulièrement votre présent....et votre avenir.

—Je vous écoute, dit Montchevreuil, de l'air dont il eût dit au bourreau: Faites votre devoir—mais je vous préviens que je sais d'avance tout ce que vous allez me dire.

—Peut-être. Orphelin de fait avant de l'être de droit, par suite de la vie errante, sur les traces d'un mari émigré, de ma pauvre sœur, dont Dieu ait l'âme! vous êtes demeuré, enfant, confié aux soins trop indulgents de votre aïeule, la marquise de Ménardeau de Montchevreuil, et à la tutelle plus sévère de votre grand-oncle, le comte d'Herbault. Celui-là vous eût dompté peut-être, et vous lui en eussiez laissé le temps; à quinze ans, vous avez échappé au frein. Attiré moins par l'attrait d'une grande cause que par la curiosité qui vous poussait déjà vers l'inconnu, la témérité qui vous poussait déjà vers le danger, vous avez passé la Loire dans une barque et vous êtes allé chevaucher et buissonner au milieu des derniers coups de feu de la guerre de Vendée.

—Me le reprochez-vous?

—Oui, parce que, je le répète, vous n'avez vu là qu'une aubaine de liberté, qu'une école buissonnière plus longue et plus périlleuse qu'une autre; parce que le démon qui vous entraînait n'était pas celui qui inspire les folies héroïques, mais seulement les folies aventureuses et romanesques. La terre de Vendée, où sont tombés vingt deux membres de votre famille, avait assez bu du sang des vôtres. Vous désobéissiez en y allant. Vous payez un précoce tribut à la chimère héréditaire des Montchevreuil. Mieux eût valu demeurer là où vous aviez une aïeule à vénérer, un vieillard à consoler de ses regrets et à réjouir des espérances d'une jeunesse laborieuse et sage. Le devoir était là, non ailleurs, où votre présence ne pouvait servir de rien, et où vous n'avez pu qu'assister aux funérailles de la Vendée.

—Aussi n'ai-je point tardé à revenir.

—Oui, quand vous n'avez pas pu faire autrement. Vous avez passé encore deux ans auprès de Mme de Ménardeau et de M. d'Herbault; vous avez achevé des études hâtives à la pension *Lemoine*. Puis, gagné bien vite par la corruption du temps, vous avez, malgré les conseils d'une partie des vôtres, laissé passer sous le joug votre peu farouche indépendance. Vous avez accepté une charge de cour, un grade de parade, non pas même chez César, chez un de ses frères et lieutenants.

Vous aviez de la fortune, par suite de l'héritage de Mme de Ménardeau. Votre bonheur proverbial au jeu avait agrandi, en les souillant des gains du hasard, ces sources que vous auriez dû garder pures. Vous n'y avez puisé que pour le plaisir; vous vous êtes distingué surtout par le luxe de vos chevaux, et quelques autres dont je ne parlerai point ici. Ces mœurs, témoins de plus d'une édifiante scandale, ont leur pudeur.

Enfin, la guerre est venue, la première des guerres fatales, des guerres maudites, de ce règne du Pharaon que vous avez servi, au lieu de rester à l'écart, comme vos frères d'Israël, attendant la délivrance promise dans la prière, évitant tout contact avec le maître étranger, et louant le Jéhovah unique et jaloux sur la terre d'idolâtrie. Du moins, servitude pour servitude, mieux valait ce le de la guerre, ennoblie par le danger, que celle de la paix, dégradée par les ivresses du pouvoir et du plaisir, et j'aime encore mieux vous voir lieutenant dans le premier régiment de chevau-légers, commandé par le colonel Hammerstein, faisant la campagne d'Espagne dans la division de cavalerie du général de Lasalle, que sous l'uniforme de capitaine des chasses et d'écuyer du roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte.

En Espagne, vous vous êtes bien conduit, comme on dit de ceux qui se sont bien battus. A Toralva de Calatrava, vous sauvez la vie de votre colonel. A l'affaire de Brossa, devant Alcantara, vous entourez et manquez de faire prisonnier le général anglais Robert Wilson. Vous recevez, pour prix de vos exploits et de vos services, le grade de capitaine de chevau-légers et la croix de la Légion d'honneur.

A ce propos, pourquoi ne portez-vous pas le ruban de cet ordre? C'est le moment ou jamais, aujourd'hui qu'il y a quelque courage à le faire.

—Je ne sais... une distraction. En vérité, ce sont là des détails de toilette indignes de votre attention, répondit Montchevreuil, embarrassé par cette interpellation inattendue.

—Vous vous trompez. Il n'est pas de détail de toilette indifférent, en présence de l'étranger vainqueur. Les jours de victoire, il n'y a pas d'étiquette. Il y en a une pour les lendemains de défaite. Il y a celle du deuil d'abord, et rien ne pare un deuil de vaincu comme un souvenir de gloire, un insigne d'honneur. L'abdiquer en ce moment, c'est paraître accuser ne l'avoir pas mérité.

Montchevreuil ne put s'empêcher de courber la tête sous cette rude semonce de l'abbé, qui reprit:

—Mais, passons. Après un court séjour de retour en Westphalie, vous quittâtes la cour franco-allemande, disgracié pour une cause demeurée mystérieuse.

—Peuh! affaire de femmes, dit Montchevreuil en haussant les épaules.

—Tant pis. J'aimerais mieux un autre motif d'exil.

—Je ne l'ai pas choisi.

—En effet, vous ne choisissez pas assez vos bonheurs et vos malheurs. C'est la fatalité de votre vie.

A Paris, jeune, fort, beau, de la beauté profane, spirituel selon le monde, hardi, étourdi, magnifique, vous avez été assiégé d'admirateurs, de spéculateurs, tournant autour de votre frivolité et de votre fortune, double proie à dévorer.

Malade d'une fièvre allumée aux feux impurs de vos excès, vous avez manqué l'occasion de reprendre la campagne et de suivre en Portugal le général Montbrun. Mais vous n'avez pas manqué des flatteries et des amorces de ceux qui n'aspiraient qu'à vous faire dupe, en attendant pis. Vous êtes devenu homme à projets, homme d'affaires.

Vous avez jeté, dans les balances suspectes de l'agio, votre épée, tombée, dans l'oisiveté, en quenouille galante. Vous avez dérogé dans le pire des commerces. Le fils des preux, le descendant des héros, voilant le portrait des ancêtres, est devenu, associé avec un autre déclassé, M. de Vanteaux, commissionnaire de la fourniture des vivres-viandes, succédant au marché Montessuy, puis directeur général de l'entreprise des remontes, enfin touchant à de superbes et honteux bénéfices, en vertu du traité de l'approvisionnement de Barcelone et des autres places d'Espagne occupées par les Français.

Au retour de Russie, Napoléon, de mauvaise humeur, lit le traité et le casse. Vous tombez du faîte des plus orgueilleuses espérances sur les pavés humiliantes réalités. Vous n'êtes plus riche que de créanciers. Vous êtes l'esclave de cette Fortune dont vous étiez le maître. Vous êtes prêt pour toute les tentations, toutes les occasions, toutes les [illegible].

Et d'abord vous vous êtes [illegible] de haïr le tyran que vous aviez servi. Vous brulez ce que vous avez adoré. Vous apportez à la cause qui a chance de triompher sur les revers de l'autre l'hommage d'une conversion subite, et comme il faut réparer le temps perdu, vous éclairez à la lumière du scandale les premiers services de votre nouvelle fidélité.

Voilà votre histoire, et je n'en dis pas tout. Mais ce n'est pas que je n'ignore rien, c'est au contraire, parce que je sais tout.

—Je ne puis contester que vous soyez bien informé; je puis même vous dire la source où vous avez puisé vos renseignements.

—Vous pourriez vous tromper: j'ai aussi ma police.

—Qui se compose naturellement et principalement des valets que j'ai congédiés. Je vois bien que cet imbécile d'Yves Féron a passé par ici, et qu'il a jasé tout à son aise.

—Yves Féron est un honnête homme. Il n'a fait que pleurer vos fautes devant moi; il ne les a pas dénoncées. La voix publique a suffi pour me les apprendre.

—Et c'est pour l'écouter que vous êtes venu à Paris?

—Précisément. Il n'y a guère à apprendre de l'opinion quand elle flatte; il convient d'en tenir plus de compte quand elle accuse. Et votre contenance, vos paroles, ne confirment que trop ses griefs.

—La conclusion de ce long entretien? demanda Montchevreuil, qui commençait à bouillir d'impatience sur sa sellette.

—Je comprends que le sermon vous ait semblé long, d'autant plus qu'il n'y avait pas moyen de dormir. Il m'a été plus pénible de vous le faire qu'à vous de l'entendre. Et je ne l'eusse point entrepris, s'il n'eût eu d'autre objet que de vous inviter à vous repentir de fautes que vous aimez mieux reprocher aux autres qu'à vous-même. Je conçois aussi votre impatience d'une conclusion, car il y en a une; et, avant de vous décider à contrition, vous souhaitez connaître la pénitence?

—Je n'ai rien à vous cacher, puisque vous savez tout, même sans avoir recours à Yves Féron.

—Vous avez tort de garder rancune à ce digne serviteur. Vous lui devez plutôt de la reconnaissance à deux titres.

—Je voudrais les connaître.

—Pour vous avoir servi d'abord; pour vous avoir quitté ensuite, et vous avoir ainsi averti, à ses dépens, des dévouements plus hauts que vous vous exposiez à perdre. C'est là une première dette, que je me charge d'acquitter, de peur que vous ne la laissiez en souffrance comme les autres. A partir d'aujourd'hui, Yves Féron est à mon service, et je vous prie d'y avoir égard, en ne molestant pas ce brave homme.

(A continuer.)

VAPEURS.

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira du Lac, comme suit: Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant de la rue du Canal.

Retour: il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à Covington.

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

La "Camelia" recevra le frêt, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le Steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Au No 20 de la rue de l'Union.

Sept—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, Capitaine, J. F. Muse, Commis.

Se rattache, à Vicksburg à la ligne Packet pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 109 Commerce et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent. Sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandria, les débarcadères de Norman, Bablin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur NEW BART ABLE, Capitaine E. SINNOT, Commis GEO. C. HAMILTON, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour frêt ou passage, s'adresser à R. W. ADAMS, 17nov— No. 21 de Commercial Place.

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Lobdell Store, Baton-Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe, OUACHITA BELLE, J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 22 Gravier. LORD & McPEAKE, 43 Camp.

Oct—

Paquebot de la Nouvelle-Orléans de la côte et de Baton Rouge.

Deux voyages par Semaine.

JOURS de départ tous les MERCREDIS matin à 10 heures et tous les SAMEDIS soir à cinq heures. Le bateau à vapeur ST. JOHN, J. P. McELROY, Capitaine. ——, Commis.

Jours de retour à la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à R. O. MELANCON, No 23 Bienville. 10 nov—

Paquebot de la Côte jusqu'à Thibodaux.

Deux fois par semaine.

HENRY TETE, J. F. AUCOIN, Capitaine, E. R. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS entre à 5 heures et tous les VENDREDIS matin à 10 heures.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES et MERCREDIS matin.

La TETE prendra du frêt sur tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodaux.

Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, 165 rue Decatur, près St-Louis. 18juillet—1an

Paquebot de jour jusqu'à Donaldsonville.

Le Steamer neuf et fin marcheur RAPID TRANSIT, F. J. Oakes, Capitaine, L. G. Generelly, Commis, part du pied de la rue Conti les Lundis, Mercredis et Vendredis à 10 heures précises du matin.

Revenant tous les deux jours, il part de Donaldsonville à 6 heures du matin. Pour le passage s'adresser à bord ou à C. G. WAYNE, Agent, 166 rue Gravier.

N. B.—Il est défendu à qui que ce soit de contracter pour le Steamer "Rapid Transit", à moins d'avoir un ordre de moi.

2nov— F. J. OAKES, Capitaine.

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane.

CAPITAL ACTIF.

A la clôture des affaires du 31 Janvier

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$4,134,787 [illegible]	
Propriétés foncières (valeur actuelle)	367,877 [illegible]	
Dette suspendue (valeur actuelle)	[illegible]	
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($[illegible])	[illegible]	
Autres bons et actions	[illegible]	
Département des actions hypothécaires	[illegible]	
Change étranger et change américain	[illegible]	
Monnaie courante et espèces	[illegible]	1,[illegible]
		$[illegible]

PASSIF

Dû aux déposants	$[illegible]	
Dû à des banques et à des banquiers	[illegible]	
Dividendes non payés	[illegible]	
	1,[illegible]	
Profits et pertes	[illegible]	
Capital	1,[illegible]	
		$[illegible]

JAS. J. TARLTON, Caissier.

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

—FERA—

à la Nouvelle-Orléans, Lne,

LE MARDI, 12 Mars 1878,

LE GRAND TIRAGE MENSUEL DE LA LOTERIE A $2.

CLASSE C.

GROS LOT: $30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110 400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin.

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINEE DU

Mardi, 12 Mars 1878,

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS, LOUISIANE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000 soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000 soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000 soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692, New-Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de Poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

SOUVENEZ-VOUS

QU'AU GRAND TIRAGE DU 12 MARS 1878, TOUS LES LOTS —SONT— Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

[illegible]

M. A. DAUPHIN, Président.

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTES LETTRES SANS RÉPONSE [illegible]

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No [illegible] de la rue Carondelet.

[illegible] ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, [illegible] septembre 1876.

Conformément à l'article [illegible] de sa charte la compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$211,[illegible]	
Reçu pour primes de rivière	[illegible]	
Reçu pour primes de mer	[illegible]	
Primes non expirées le 31 août 1875	[illegible]	
A déduire: Primes non expirées le 31 août 1876	[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	
Montant net des primes		$[illegible]
En moins: Pertes par le feu	$[illegible]	
Pertes sur les rivières	[illegible]	
Pertes sur mer	[illegible]	
Pertes non encore réglées	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Réduction (rebate) de 10 pour cent	[illegible]	
Taxes et licences	[illegible]	
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	[illegible]	
Profits et Pertes	[illegible]	
En moins—Finances	[illegible]	
Bénéfices net		[illegible]

ACTIF.

Billets à recevoir pour primes et prêts sur garantie	[illegible]
En caisse	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.	[illegible]
En moins-la balance des valeurs	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Billets par actions	[illegible]
Total	$[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans.

Juré, sous serment, par devant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.

GAB GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion [illegible] courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: [illegible] pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, [illegible] octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $[illegible] pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	S. F. Harrison,
S. D. Anbey,	David Hadden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullen,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
[illegible] Boyd,	M. Pfister,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. H. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing,	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman.

Factors' and Traders' Insurance Company.

37 ......Rue Carondelet......37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:			
Sur risques d'incendie	$[illegible]		
Sur risques à rivières	[illegible]		
Sur risques de mer	[illegible]		
En moins:			
Primes non expirées, 1877	[illegible]		
Primes remboursées	[illegible]		
Montant net des primes			[illegible]
Pertes payées, savoir, sur risques d'incendie	[illegible]		
de rivières	[illegible]		
de mer	[illegible]		
Réassurances	[illegible]		
Réduction (rebate)	[illegible]		
Taxes et licences d'Etat et de la ville	[illegible]		
Bureau d'assureurs de la Nlle.-Orléans	[illegible]		
Dépenses générales brutes	[illegible]		
Balance		[illegible]	
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus		[illegible]	
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, 4½ actuellement		[illegible]	
Bénéfices net		[illegible]	
Réserve pour couvrir les pertes		[illegible]	
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77		[illegible]	

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$[illegible]
Comptes en voie de recouvrement	[illegible]
Billets à recevoir, en garantie	[illegible]
Billets à recevoir pour primes	[illegible]
Actions de banques et autres actions	[illegible]
Bons de ville, d'Etat et autres bons	[illegible]
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	[illegible]
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	[illegible]
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Total	$[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.

THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, par devant moi, ce 18 mai 1877

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale de directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie de [illegible] et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes [illegible] pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble.	T. Lynn, Lynn [illegible]
John Chaffe.	Samuel H. Boyd.
Richard Milliken.	Joseph Mallory.
J. I. Warren.	W. J. Behan.
M. L. Boulder.	R. [illegible]
Samuel Friedlander.	Wm. C. Black.
C. A. Yates.	[illegible]
John [illegible]	[illegible]
L. F. [illegible]	L. C. Jurey.
J. M. Walmsley.	Wm. Hartwell.
H. May.	C. J. Leeds.
H. Gardiner.	A. T. Janin.
M. Rickham.	Jos. Bowling.

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée et [illegible]

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

Conformément aux réquisitions de sa charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1877, [illegible] quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les balances du 1er octobre 1876 au 30 septembre 1877		$[illegible]
Intérêts du 1er octobre 1876 au 30 septembre 1877		[illegible]
Dépenses générales, taxes, loyers, etc., du 1er octobre 1876 au 30 septembre 1877	$[illegible]	
Dépenses [illegible]	[illegible]	[illegible]
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière		
Bénéfice net		[illegible]

ACTIF

Billets [illegible] garantis par contrat hypothéque et privilège de vendeur	$[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Comptant: à la banque nationale de l'Etat	[illegible]
Currency des Etats-Unis	[illegible]
Billets [illegible]	[illegible]
Divers débiteurs	[illegible]
Installations	[illegible]
Intérêt accumulé	[illegible]
Actions payées en plein	[illegible]
Actions payées en partie	[illegible]
Dividende No 1 non-réclamé	[illegible]
Billets à payer	[illegible]
Divers créanciers	[illegible]
Surplus de Profit	[illegible]

Nous, soussignés, [illegible] que le tableau ci-dessus est correct [illegible]

J. A. FERNANDEZ, Président.

A. ROCHAT, Secrétaire.

Juré, sous serment, par devant moi, ce [illegible] [illegible] 1878.

G. LEGARDEUR.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnette électrique) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

LABRADOR, Sanglier, mercredi, 6 mars.
FRANCE, Trudelle, mercredi, 20 mars.
CANADA, Frangeul, mercredi, 3 avril.

Prix du passage (or et) pour le Havre: Première cabine (vin compris) $100; Deuxième — $65; Troisième — $35.

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent. Gallier Court, No 2, Nouvelle-Orléans.

4 mars—

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER.
NEW ORLEANS.
HUDSON.
CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant.

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse JEUDI, 7 mars, à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à ½ pour cent.

Passage—Cabine $50.
— Entrepont $[illegible].
— Billet d'excursion $[illegible].

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

[illegible]—1an

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier la saison prochaine comme ci-dessous:

De Brême		De la Nlle-Orléans
Frankfort	21 fév.	27 mars
Hanovre	20 mars	24 avril
Hannover	—	22 mai

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, accompagnés au Havre à la Havane et à la Nlle-Orléans:

Chambre........$[illegible] en or. Entrepont........$[illegible], 2 or

De la Nlle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:

Chambres.....$[illegible] en or. Entrepont.....$[illegible] en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane: Chambres.....$[illegible] en or. Entrepont.....$[illegible] en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

EXCURSION A l'Exposition de Paris.

RÉDUCTION DE PRIX.

Pour chambres de 1re classe seulement.

De la Nlle-Orléans à Paris et retour à la Nlle-Orléans, par un steamer de cette ligne, $250 en or.

De la Nlle-Orléans à Paris, et retour à New-York, par un steamer de cette ligne, $230 en or.

De la Nlle-Orléans à Paris et retour à Baltimore, par un steamer de cette ligne, $210 en or.

Les billets pour le passage de $210 en or (Baltimore) ne seront bons que jusqu'au 31 octobre 1878.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les compagnies vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & Co., Agents, 69 juin— No [illegible] de la rue de l'Union

ORLEANS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 2 décembre 1877, le bateau à vapeur ST FRANCIS BELLE, partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et trente minutes du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 6 heures du soir et arrive à la Nlle-Orléans à 6 45 P. M.

Le bateau qui conduira au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à 6 heures du soir.

Le frêt reçu au même endroit, à 3 heures et 30 minutes et sera livré le lendemain matin.

G. E. PAYNE, Surintendant.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

[redacted]

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivant à gare, au pied de la rue du Canal, et en partant comme suit:

Départ.	Arrivée.
Express le Dimanche compris 7 30 A. M.	Express, le Dimanche seulement 3 05 P. M.
Train à passagers, Dimanche excepté 7 30 A. M.	Train à passagers, Dimanche excepté 6 P. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville, St-Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hôtel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.

D. B. ROBINSON, Surintendant.

21 nov—

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

[redacted]

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART	ARRIVE
Express, Sunday only ......7:30 A. M.	Express, Sunday only ......3:05 P. M.
Express......3:45 P. M.	Express......3:05 A. M.
Passenger, except Sunday ......7:30 A. M.	Passenger, except Sunday ......6 P. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent. 1erjuin—

[redacted]

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de Chicago St-Louis et Nouvelle-Orléans.

A partir du 18 novembre 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express No 1...4:20 P M	Express No 2...[illegible] A M
Express No 3...7:00 A M	Express No 4...[illegible] P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A LOUISVILLE, CINCINNATI ET CHICAGO. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, ce qui permet aux voyageurs à destination de St-Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et Magnolia City partent de la Nlle-Orléans à [illegible] P M, le samedi, et à 7 heures le dimanche. Ils arrivent à 8 h [illegible] A M et à [illegible] h. P. M., le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
F. CHANDLER Agent Gén. pour les Passagers.
14 jy.—

Great Jackson Route.

[redacted]

Chicago, St-Louis & New Orleans Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from Nov. 18th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...4:20 PM	Express No 2...[illegible] AM
Express No 3...7:00 AM	Express No 4...[illegible] PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH TO LOUISVILLE, CINCINNATI AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE.

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leave New Orleans 3:45 PM Saturday, and 7:00 A M Sunday.

Arrive at New Orleans at 8:30 A. M., and [illegible] P. M., Monday.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
F. CHANDLER, General Passenger Agent.
14jy 4—

[redacted]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

[illegible]

Pour frêt et passage s'adresser au dépôt des rues Calliope et Magazine.

[illegible] C. A. WHITNEY & CO. Agents.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance des POMPIERS De la Nouvelle-Orléans.

TROISIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à l'article 1 de la Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1877.

Primes reçues pour risques de feu	$304,[illegible]	
Primes reçues pour risques de rivière	9,[illegible]	
Primes reçues pour risques de marine	3,[illegible]	
Réservé pour risques non terminés de 1876	30,[illegible]	
		$[illegible]
Moins:		
Pertes de feu	$[illegible]	
Pertes de rivières	[illegible]	
Pertes maritimes	[illegible]	
Réduction	[illegible]	
Réassurance	[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	
Réservé pour pertes ajustées, mais non échues	4,[illegible]	
Dépenses, commissions, taxes, licences, &c., moins escomptes et intérêt, &c	[illegible]	$[illegible]
Profits nets		[illegible]
Réservé pour risques non terminés, pour l'année 1877, après déduction de l'intérêt, des dividendes, etc., énumérés ci-dessus	$ 75,144 78	
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Billets d'actions constituant le capital	$111,[illegible]	
Argent en caisse	[illegible]	
Prêts sur garantie	[illegible]	
Billets à recevoir	[illegible]	
Actions de banques	[illegible]	
Propriétés foncières	[illegible]	
Meubles de bureau, etc	[illegible]	
Primes en voie de collection	[illegible]	
Total	$[illegible]	

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte prise des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers.

R. H. BARNES, Secrétaire. I. N. MARKS, Président.

Fait et assermenté devant moi, notaire, ce 16 janvier 1878.

W. B. KLEINPETER, Notaire.

Nlle-Orléans, 16 janvier 1878.

A un meeting du Conseil de Direction tenu ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants à prendre des profits nets de l'année se terminant le 31 décembre 1877, à savoir:

1o Dix pour cent (10 pour cent) d'intérêt annuel sur le capital payé.

2o Cinq pour cent (5 pour cent) à reporter au fonds de réserve conformément à la section 3, Art. VIII de la Charte.

3o Dix pour cent (10 pour cent) à reporter au crédit de l'Association charitable des Pompiers de la Nlle Orléans, pour l'entretien des Veuves et des orphelins et la caisse de secours générale de la dite Association, conformément à la section 4, Art. VIII de la Charte.

4o Cinq pour cent (5 pour cent) de dividende-intérêt sur le capital payé.

5o Vingt cinq pour cent (25 pour cent) de dividende aux assurés participants.

Toutes déclarations de dividendes à être reportées au crédit des billets donnés pour actions, conformément à la section 5, Art. VIII de la Charte.

Les dividendes participants aux assurés (non actionnaires) payables comptant sur demande.

I. N. MARKS, Président,
T. PRUDHOMME, Vice-président,
R. H. BARNES, secrétaire.

CONSEIL DES DIRECTEURS

JACOB ALEXANDER,	A. P. KIP,
LEON BARTOLI,	E. M. LAVY,
M. M. BIERHORST,	LOUIS A. WILTZ,
L. S. CAIN,	T. PRUDHOMME,
JOHN FITZPATRICK,	G. SPORL,
I. N. MARKS,	WM. MARKS,
CHAS. BENARD,	OTTO THOMAN,
G. TAYLOR GAUCHE,	WM. WATERS,
A. M. ISAACSON,	HENRY RUSSELL.

Primes reçues en 1875, dix mois........$ [illegible]
" " en 1876........ [illegible]
" " en 1877........ [illegible]

Hjarv—1a

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands, de la Nouvelle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-TROISIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1877, y compris les primes non expirées de l'année antérieure—		
Sur les risques d'incendie		$[illegible]
Sur les risques de mer		[illegible]
Sur les risques de rivière		[illegible]
Total des primes		[illegible]
En moins primes non expirées		[illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1877		[illegible]
Pertes payées:		
sur risques d'incendie	217,[illegible]	
sur risques de mer	[illegible]	
sur risques de rivière	[illegible]	
Taxes, dépenses, intérêts	[illegible]	
Réassurances et primes remboursées	[illegible]	[illegible]
Bénéfice		[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

[illegible]	[illegible]
[illegible] de la ville	[illegible]
Actions de banques, de chemins de fer, autres actions et bons hypothécaires	[illegible]
Billets garantis par hypothèque	[illegible]
Billets garantis	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
En caisse	[illegible]
	[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juin 1877

JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion des Directeurs, le 7 juin 1877, il a été résolu de déclarer un DIVIDENDE COMPTANT de vingt pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1877, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt à raison de dix pour cent par an sur leurs actions.

—DIRECTEURS—

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. S. RELLY,	HY. BEHRE,
P. FOURCHY,	H. W. SMITH,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE,	D. FATJO,
	J. J. FERNANDEZ.

9 juin!

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 29 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$[illegible]	
Primes maritimes	[illegible]	
Primes de rivières	[illegible]	
		$[illegible]
Primes non-réclamées, moins réassurances et primes rendues		[illegible]
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et qui ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie	$[illegible]	
Pertes maritimes	[illegible]	
Pertes de rivières	[illegible]	
		$[illegible]
Taxes, dépenses, escomptes au lieu de participation, etc.	$[illegible]	
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc.	11,[illegible]	
		$[illegible]
Profits bruts		$[illegible]

Dont $[illegible] appliqués à balance d'intérêt et à la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$[illegible]	
Prêts sur bons et sur hypothèques	[illegible]	
Prêts remboursables sur demande	$[illegible]	
Argent	[illegible]	
		$[illegible]
Bons de ville	[illegible]	
Actions de banque et autres	[illegible]	
Propriétés foncières	[illegible]	
Primes en voie de collection	[illegible]	
Total de l'actif		$[illegible]

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce [illegible] mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben C. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
B. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jos. B. King,	Henry M. Preston.
	J. J. Irby.

ASSURANCES.

ANNUAL STATEMENT —OF THE— New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1877.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums	$[illegible]	
Marine premiums	54,[illegible]	
River premiums	30,[illegible]	
Total premiums		$[illegible]
Less—		
Premiums on expired risks	$[illegible]	
Return premiums	[illegible]	
Reinsurances	[illegible]	120,[illegible]
Net earned premiums		$[illegible]
Add interest and salvages		[illegible]
		$[illegible]
Deduct—		
Fire losses	$[illegible]	
Marine losses	17,[illegible]	
River losses	[illegible]	$[illegible]
Rebates at 15 per cent	[illegible]	
General expenses	[illegible]	
State and city taxes and licenses	[illegible]	
Board of Underwriters	[illegible]	[illegible]
Profit for the year 1877		$[illegible]
Deduct—		
Profit and loss	[illegible]	
Dividend, June 30, 1877	$[illegible]	
Dividend, december 31, 1877	[illegible]	
Balance		[illegible]

ASSETS OF THE COMPANY AT THEIR MARKET VALUE.

Cash in bank	$[illegible]
Real estate	132,[illegible]
United States Gold Bonds, New Orleans City Railroad Company, Jackson and Great Northern Railroad Company (1st mortgage bonds), Bank and Insurance Stocks and Louisiana State Consols	[illegible]
Bills receivable (for premiums)	11,[illegible]
First mortgage notes and pledge notes	[illegible]
Premiums in course of collection	[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this sixteenth January, A. D. 1878.

JOHN LARRSCHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors held on the tenth instant, it was resolved to pay the semi-annual interest DIVIDEND OF FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the tenth instant.

J. W. HINCKS, Secretary.
New Orleans, January 16, 1878.

DIRECTORS:

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Ant. Carrière,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Poutz,
A. Schreiber,	Jules Tuyes.

Etat annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

Jusqu'à décembre 31 1877.

(ETABLIE EN 1805)

Primes de feu	$[illegible]	
Primes maritimes	54,[illegible]	
Primes de rivière	30,[illegible]	
Total des primes		$[illegible]
Moins		
Primes sur risques non-expirés	$[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	$[illegible]
Primes notées		$[illegible]
A ajouter: intérêt et sauvetage		[illegible]
		$[illegible]
A déduire:		
Pertes par le feu	$[illegible]	
Pertes maritimes	17,[illegible]	
Pertes de rivières	[illegible]	$[illegible]
Réduction (rebate) 15 pour cent	[illegible]	
Dépenses générales	[illegible]	
Taxes et licences d'Etat et de ville	[illegible]	
Board of underwriters	[illegible]	$[illegible]
Profits pour l'année 1877		$[illegible]
A déduire:		
Profits et pertes	$[illegible]	
Dividende, 30 juin 1877	$[illegible]	
Dividende, 31 décembre 1877	[illegible]	
Balance		[illegible]

Actif de la Compagnie à la valeur actuelle de la place.

Argent en Banque	$[illegible]
Propriétés foncières	132,[illegible]
Gold Bonds des Etats-Unis, N. O. City R. R. Co, Jackson & G. N. R. R. Co., bons de 1ère hypothèque, actions de banques et de compagnies d'assurance, et consolidés de l'Etat de la Louisiane	[illegible]
Bill. à recevoir (pour primes)	11,[illegible]
Billets de première hypothèque, billets avec garantie	[illegible]
Primes en voie de collection	[illegible]

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, secrétaire. J. TUYES, président.

Fait et assermenté devant moi ce 16 janvier A D. 1878.

JOHN L. LARRSCHE, 3me Juge de Paix.

A un meeting du Conseil de Direction qui a été tenu le 10 du courant il a été résolu de payer l'intérêt-dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, à partir du 10 courant.

N. O. 16 Janvier 1878. J. W. HINCKS, secrétaire.

DIRECTEURS.

ERNEST MERILH,	H. GALLY,
CHARLES LAFITTE,	ANT. CARRIERE,
CHS E. SCHMIDT,	JULES ALDIGÉ,
CHARLES J. LEEDS,	W. A. BELL,
D. FATJO,	PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

106 ......CANAL STREET...... 106

[illegible] ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—	
On Fire Risks	$[illegible]
On Marine Risks	[illegible]
On River Risks	[illegible]
Total Premiums	$[illegible]
Less Unearned Premiums	[illegible]
Net Earned Premiums 31st May, 1877	$[illegible]
Losses paid:	
On Fire Risks	$[illegible]
On Marine Risks	[illegible]
On River Risks	[illegible]
Taxes and expenses, less int'st	[illegible]
Reinsurance and return Premiums	[illegible]
Profit	$[illegible]

The Company have the following assets:

Real Estate	$[illegible]
City Bonds	[illegible]
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds	[illegible]
Notes secured by mortgage	[illegible]
Notes secured by pledge	[illegible]
Bills receivable	[illegible]
Premium in course of collection	[illegible]
Cash on hand	[illegible]
	$[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the [illegible] day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the stockholders, on demand, interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. S. RELLY,	D. FATJO,
HY. BEHRE,	P. FOURCHY,
H. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
	CHAS. LAFITTE.

ASSURANCES.

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 29, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th April:

Fire premiums	$[illegible]	
Marine premiums	[illegible]	
River premiums	[illegible]	
		$[illegible]
Earned premiums, less re-insurance and return-premiums		
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, say:		
Fire losses	$[illegible]	
Marine losses	7,[illegible]	
River losses	[illegible]	
		$[illegible]
Taxes, expenses, discounts in lieu of participation, &c.	$[illegible]	
Less rents, salvage savings, etc.	11,[illegible]	
		$[illegible]
Gross profits		$[illegible]

Of which $[illegible] is appropriated to balance of interest and liquidation doubtful accounts.

The Company have the following assets—

Bills receivable	$[illegible]	
Loans on Bond and Mortgage	[illegible]	
		$[illegible]
on Call	$[illegible]	
Cash	[illegible]	
		$[illegible]
Bonds		[illegible]
Bank and other Stocks		[illegible]
Real Estate		[illegible]
Premiums in Course of collection and suspense Account		[illegible]
Total assets		$[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President.

HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 29th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris
Sam'l H. Kennedy,	Reuben C. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
B. B. Post	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jos. B. King,	Henry M. Preston.
	J. J. Irby.

Société Française d'Assistance Mutuelle de la Ville de Jefferson.

(RAPPORT ANNUEL, 1878.)

Le conseil d'administration a l'honneur de vous soumettre le résumé de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler.

Reçu pendant l'année 1877:

Admissions	$ [illegible]	
Cotisations	1,[illegible]	
Diplômes, Rangs et amendes	[illegible]	
Remboursement des Pharmaciens	[illegible]	
Pour usage d'un four de la Tombe	[illegible]	
Intérêts sur $[illegible], à 5 pour cent	[illegible]	
Deux Dividendes sur deux Actions de Banque	[illegible]	
Balance en caisse 1er Janvier 1877	[illegible]	
		[illegible]
A déduire, dépenses pour l'année 1877:		
Assurance du Mobilier	[illegible]	
Secours	[illegible]	
Pharmaciens	[illegible]	
Commission, collecteur, 10 pour cent	[illegible]	
Annonces et impressions	[illegible]	
Funérailles	[illegible]	
Secours en argent	[illegible]	
Réparation de la tombe	[illegible]	
Loyer de la Salle	[illegible]	
Divers (faux frais)	[illegible]	[illegible]
Balance en caisse 1er Janvier 1878		$[illegible]
Actif de la Société:		
Caisse d'Epargne des Travailleurs	[illegible]	
A la Caisse d'Epargne Hibernia	[illegible]	
Compte Courant à la Banque des Travailleurs	[illegible]	
Mobilier, Bannières, etc.	[illegible]	
Deux Actions de la Banque des Travailleurs	[illegible]	
La Tombe et le Terrain	[illegible]	
Billets en recouvrement	[illegible]	
Actif net 1er Janvier 1877	$[illegible]	
Plus quotités dues jusqu'à ce jour	[illegible]	
Plus amendes dues jusqu'à ce jour	[illegible]	

Le 1er Janvier 1878, la société se composait de [illegible] membres. Admis depuis cette époque [illegible]

Sur lesquels il faut déduire:

Décédés	[illegible]
Rayés aux Assemblées générales	[illegible]
Absents ou démissionnaires	[illegible]
Effectif actuel	[illegible]

Etat de situation —DU— Louisiana National Bank,

A LA NLLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires du 22 juin 1877.

Prêts et escomptes	$[illegible]
Surtirés	[illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	[illegible]
Autres actions, bons et hypothèques	[illegible]
Dû par des agents de réserve approuvés	1,[illegible]
Dû par des banquiers et des banquiers d'Etat	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	[illegible]
Echanges pour le Clearing House	[illegible]
Billets d'autres banques nationales	[illegible]
Petite monnaie, y compris les nickels	[illegible]
Espèces—Or monnayé	[illegible]
Argent monnayé	[illegible]
Billets ayant cours légal	[illegible]
Cinq pour cent, fonds de rachat	[illegible]
Total	$[illegible]

PASSIF:

Capital payé	1,[illegible]
Surplus	[illegible]
Autres bénéfices non partagés	[illegible]
Billets de Banque Nationale non rachetés	[illegible]
Dépôts individuels	[illegible]
Certificats de dépôts payables sur demande	[illegible]
Dû à d'autres banques nationales	[illegible]
Dû aux banquiers et à des banques d'Etat	[illegible]
Total	$[illegible]

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ss.

Moi, A. LURIA, Caissier de la susdite banque, affirme solennellement, que ce qui précède est exact.

A. LURIA, Caissier.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] juin 1877.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Exact—Attesté:

THOS. L. AIREY.
A. M. BICKHAM.
W. H. MATTHEWS.

Etat de situation —DU— STATE NATIONAL BANK —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS A LA CLOTURE DES AFFAIRES, Le 31 Décembre 1877.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,[illegible]
Bons des Etats-Unis	[illegible]
Autres Bons et garanties	[illegible]
Change américain et change étranger	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Cinq pour cent, (fonds de rachat)	[illegible]
Currency	[illegible]
Espèces	[illegible]
Chèques sur d'autres banques	[illegible]
Total	$[illegible]

PASSIF.

Capital	$[illegible]
Fonds de surplus	[illegible]
Autres profits non-divisés (sujets à un dividende de trois pour cent)	[illegible]
Billets circulation	[illegible]
Dividendes non payés	[illegible]
Dû aux déposants	$[illegible]
Dû à des banques et des banquiers étrangers	[illegible]
Total	$[illegible]

CHAS. L. DUPUY, Caissier.
SAM'L H. KENNEDY, Président.
L. A. WILTZ, Vice-Président.

ASSURANCES.

ASSOCIATION D'ASSURANCES —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, No 102 RUE DU CANAL.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 14 janvier 1878.

Conformément à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le décembre 1877.

Primes sur les risques de feu	$211,[illegible]	
Primes sur les risques de mer	15,[illegible]	
Primes sur les risques de rivière	36,[illegible]	
Total des primes		$[illegible]
En moins		
Primes sur risques non expirées	$[illegible]	
Primes remboursées	1,[illegible]	176,[illegible]
Primes nettes acquises		$[illegible]
A ajouter: Intérêts et primes sur or		[illegible]
		$[illegible]
Pertes payées.		
Sur les risques de feu	$[illegible]	
Sur les risques de mer	18,[illegible]	
Sur les risques de rivières	7,[illegible]	
Pertes en litige	2,[illegible]	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	14,[illegible]	$[illegible]
Réassurances	79,[illegible]	
Réduction (Rebate)	24,[illegible]	
Commissions d'agences	10,[illegible]	
Dépenses d'agences	4,[illegible]	
Taxes et licences	7,[illegible]	
Dépenses de bureau	27,[illegible]	
Dépenses annuelles, bureau des assureurs, &c.	4,[illegible]	
Profits et pertes	28,[illegible]	$[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]

ACTIF.

Dépôt au Germania National Bank	$[illegible]
Dépôt à la succursale de la Banque Nationale de l'Etat	24,[illegible]
Dépôt au Trésor de l'Etat du Mississippi	15,000—
Entre les mains d'agents aux Etats Unis et en Europe	[illegible]
Certificats de dépôt et de dette du New Orleans National Banking Association [illegible]	[illegible]
Billets à recevoir pour primes	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Prêts sur nantissements	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Bons	[illegible]
Actions	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Dû par divers	[illegible]
Bons des Etats-Unis	[illegible]
	$[illegible]

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $50)	$[illegible]	
Dividendes non réclamés	[illegible]	
Primes sur risques non expirés	[illegible]	
Pertes non réglées	[illegible]	
Dû à divers	[illegible]	
Fond de réserve	[illegible]	$[illegible]
Surplus		$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

M. MUSSON, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire public, ce [illegible] jour de janvier 1878.

G. LE GARDEUR Jr., Notaire public.

A une assemblée régulière de la direction qui a eu lieu le 14 janvier 1878 il a été RÉSOLU de payer SUR DEMANDE les dividendes suivants:

1° UN DIVIDENDE D'INTÉRÊT DE DIX POUR CENT pour l'année expirée le 31 décembre 1877 sur le Capital de $[illegible] par actions.

2° UN DIVIDENDE DE DIX POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1877 en sus de la réduction (rebate) de 10 0/0 ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes.

3° De porter au FONDS DE RÉSERVE (13 cie) QUINZE POUR CENT de la balance des profits de primes, à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président.

DIRECTEURS.

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
HENRY ABRAHAM,	R. M. SCOTT,
J. B. CAMORS,	WM. A. HALL,
I. E. SMALL,	JOHN DYMOND,
E. PLAISANT,	JOHN ROUCHI,
L. J. WEBSTER,	M. MUSSON.

Vingtième Tableau Annuel DE LA Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 27 rue du Camp.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1877		$100,[illegible]
Sur les risques d'incendie	$74,[illegible]	
Sur les risques maritimes	13,[illegible]	
Sur les risques de rivière	12,[illegible]	[illegible]
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	11,[illegible]	
Sur les risques maritimes	[illegible]	
Sur les risques de rivière	[illegible]	[illegible]
Rabais de 15 0/0 aux assurés	[illegible]	
Taxes et licences de ville et d'Etat	7,[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Primes remboursées	[illegible]	
Loyer	2,[illegible]	
Dépenses, intérêts en moins	[illegible]	[illegible]
Profits		$41,[illegible]
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1877	$[illegible]	
Dépréciation sur l'actif pour être passée à profits et pertes	[illegible]	
Dividende de cinq piastres par action déclaré ce jour	[illegible]	
		$[illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par hypothèque dans cette ville	$[illegible]
Prêts sur nantissement	[illegible]
Effets pour primes	7,[illegible]
Actions de banques et autres actions	[illegible]
Biens fonciers	[illegible]
Primes en voie de perception	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total de l'Actif	$[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi ce [illegible] janvier 1878.

M. T. DUCROS, Notaire Public.

A une assemblée des Directeurs tenue le [illegible] janvier 1878, il a été unanimement résolu qu'un DIVIDENDE COMPTANT de cinq piastres par action provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1877, soit déclaré et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

AGENTS DE L'ABEILLE.

L. JUST. COMEAU, à Donaldsonville, paroisse Ascension, St-Jacques et Assomption.

G. FR. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

E. O. BERNARD, à Bayou Goula Landing, Ouest Bâton-Rouge.

[illegible] GIRARD, à Waterloo, paroisse de Pointe-Coupée.

[illegible], Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

G. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.

MARIGNY, à la Nouvelle-Ibérie.

[illegible], à Abbeville, paroisse de la [illegible]

J. B. DUPLEIX, à Natchitoches.

G. Wm. L. ROCHE, député Maître-de-poste, Plaquemines, paroisse Iberville.

ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

P. DAMARE, St-Martinville.

VALERY THIBODEAUX, Pont-Bré

A. BURIO, Arnaudville.

[illegible] FRYTTIN, Grand-Coteau.

ADRIEN GONDOULIN, Pointe-à-la-Hache.

A. HEVEU, Vermillonville.

LAURENT CHERI, Plaquemines (Iberville)

A. BOYER, Marksville (Avoyelles)

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste ville Platte.

WM. HUDSON, à [illegible]

[illegible] DELERY, [illegible]